



Le Vingt trois du mois de decembre de l'an mil sept cent Soixant
 dix est decede de ce monde Louis jacob dufay fils legitime de
 jean marie et de marie jacqueline lemoine age dix jours,
 Et le Vingt quatre du meme mois, son corps fut inhumé
 dans le Cimetierre de cette paroisse en presence de jean marie
 Dufay son pere et de jacque Carouille qui ont signés
 cet avec mois, de leur marque ordinaire, le meme jours,
 mois et an que dessus, mais jean marie dufay a fait
 sa marque ordinaire ayant declare ne scavoir ecrire,
 et jacque Carouille a signé ayant declare le scavoir
 de ce tous deux interpellés
 Marque + de jean marie dufay
 jacques Carouille A.f.b. Kindt curé
 de vizernes

S.1770.12.23

le vingt trois du mois de decembre de l'an mil sept cent soixant
 dix est decede de ce monde Louis jacob dufay fils legitime de
 jean marie et de marie jacqueline lemoine agé de dix jours ,
 et le vingt quatre du meme mois , son corps fut inhumé
 dans le cimetierre de cette paroisse en presence de jean marie
 Dufay son pere et de jacque Carouille qui ont signés
 cet avec mois , de leur marque ordinaire , le meme jours ,
 mois et an que dessus , mais jean marie dufay a fait
 sa marque ordinaire ayant declare ne scavoir ecrire
 et jacque Carouille a signé ayant declare le scavoir
 de ce tous deux interpellés
 marque + de jean marie dufay
 jacques carrouille

A.f.b. Kindt curé
 de vizernes